Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260521-260521DELIB40-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
04/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quinze mai deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT (arrivée à 19h47, à partir de la délibération n°45) M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (arrivée à 19h07, à partir de la délibération n°37), M. Gwenaël MERER, M. Paul-Etienne FOUQUÉ, M. Gaël KERNEUZET, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, Mme Julie LE DUFF, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
M. Gabriel MAOT à Mme Morgane LE GOUILL (jusqu'à la délibération n°44)
Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN à Mme Vinciane PERON
M. Simon CAUGANT à M. Michel JACQ
M. Tristan MOREL à M. Aurélien GARO
Mme Margareth CUSSON-DUARTE à M. Gaël KERNEUZET

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS et M. Stéphane SUPIOT

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Benjamin LEGROS, Directeur des services financiers ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (jusqu'à la délibération n°37)

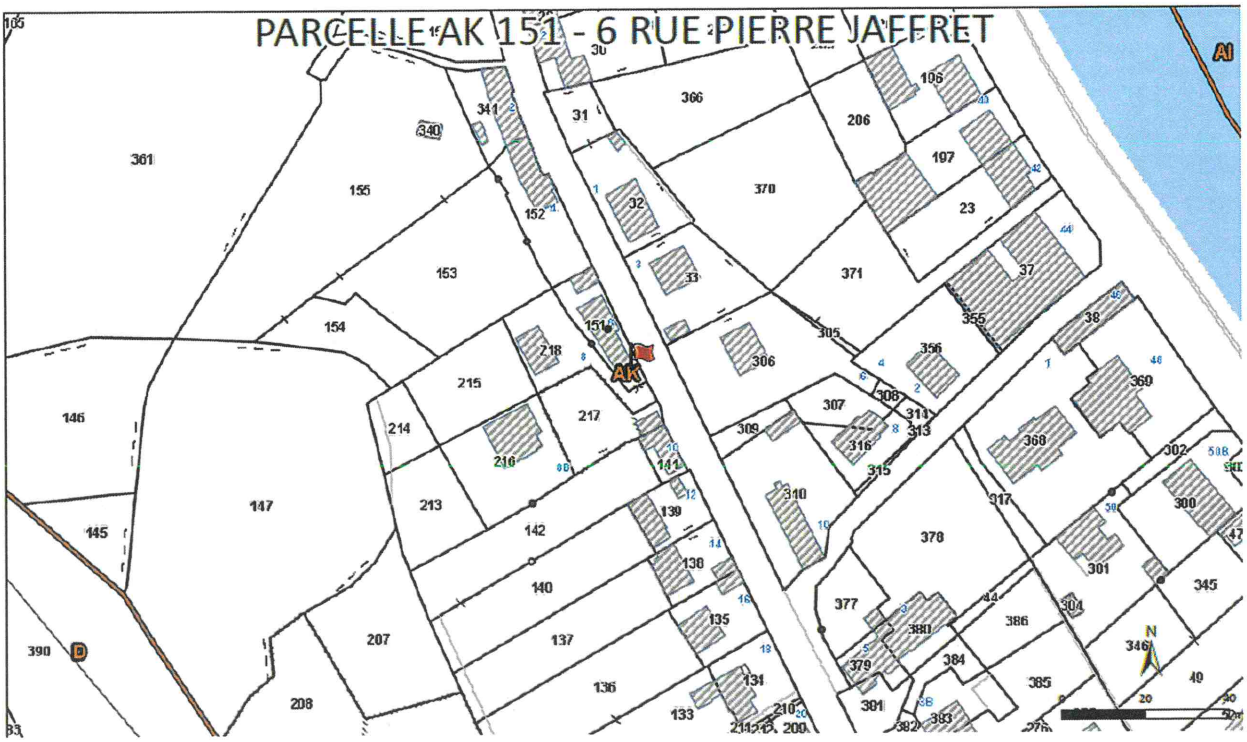
Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260521-260521DELIB40-DE

N° 40 OBJET : Acquisition d'un bien et autorisation à donner au Maire pour solliciter le financement Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (F.P.R.N.M)

Rapporteur : Jean-Pierre JUGUET

La commune de Châteaulin propose l'acquisition de la propriété sise 6 rue Pierre Jaffret pour répondre à des enjeux de sécurité liés aux mouvements de terrain.



L'opération consiste à acquérir et déconstruire l'immeuble. Cette opération peut bénéficier du concours financier de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (F.P.R.N.M).

En accord avec le propriétaire, il est proposé que la commune achète le bien, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous et sous réserve de l'obtention du financement projeté.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260521-260521DELIB40-DE

Châteaulin, 13/05/2026

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

Acquisition et déconstruction d'un bien sis au 6 rue Pierre Jaffret
Parcelle AK 151 - Superficie : 246 m²

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en € H.T.		Recettes	
Acquisition de la maison	116 000,00 €	Subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (F.P.R.N.M) *soit 100%*	159 420,00 €
Frais de notaire	11 600,00 €		
Démolition	31 820,00 €		
TOTAL	**159 420,00 €**	**Total**	**159 420,00 €**

Vu l'article L.111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Ouï l'exposé de Jean-Pierre JUGUET, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- autorise Monsieur le Maire à acquérir le bien cadastré AK 151 selon le prix indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessus soit 116 000 € sous réserve de son éligibilité au F.P.R.N.M ;
- approuve le plan de financement prévisionnel relatif à l'acquisition et la déconstruction du bien cadastré AK 151 ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de financement pour cette opération d'acquisition/démolition auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif « Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (F.P.R.N.M) »
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à l'acquisition de cet immeuble.
-

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 21 MAI 2026

MAIRIE DE CHATEAULIN Finistère

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Valérie SCOARNEC KEROULLAS	Stéphane SUPIOT

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)